

Le 24 septembre 2026

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Objet : Préservation d'une ressource stratégique, l'uranium appauvri

Monsieur le Président de la République,

J'attire vivement votre attention sur la récente prise de position de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) qui, dans le cadre d'une mise à jour du Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR), a présenté un avis qui « *estime indispensable qu'une quantité substantielle d'uranium appauvri soit requalifiée dès à présent en déchet* » et recommande l'étude d'un stockage ultime par l'Andra.

Cette prise de position, d'un coût potentiellement très élevé, est inacceptable au regard des intérêts supérieurs de l'État et de son projet stratégique industriel. PNC-France souligne que :

- Le Conseil d'État, dans sa décision du 23 mai 2001 (n° 201938), rappelle clairement que « *l'uranium appauvri ne peut pas être considéré comme un déchet, ni à plus forte raison comme un déchet ultime* ». Il précise « *qu'il ne fixe à ce principe aucune limite de durée et de compétitivité* ».
- Le Conseil de Politique Nucléaire (CPN) du 17 mars 2025 estime que « *des développements technologiques importants sont nécessaires pour fabriquer les combustibles à partir de plutonium et d'uranium appauvri, maîtriser les réacteurs à neutrons rapides ainsi que le retraitement des combustibles* ». Il a, en conséquence, demandé « *que les industriels (EDF, Framatome, Orano), le CEA et l'ensemble des acteurs mobilisés sur les neutrons rapides, remettent à l'État un programme de travail et une proposition d'organisation industrielle pour la fin de l'année 2025, qui sera examiné lors d'un prochain CPN* ».
- La totalité du stock (plus de 350.000 tonnes sur notre territoire) est essentiel pour la résilience du parc actuel, Français comme Européen. En cas de crise géopolitique majeure sur le marché de l'uranium, il serait possible de réenrichir ce stock dans les ultracentrifugeuses d'ORANO. Il pourrait ainsi fournir, à coût modéré, environ 9 années de combustible.

L'ASNR ne tient pas compte de ces informations dans son avis. Elle s'appuie sur une proposition interne de limite calendaire à l'usage de cette matière énergétique : une mise en œuvre dans un délai de moins de 30 ans pour des installations existantes (et 100 ans selon le niveau de développement des filières), qui n'apparaît dans aucune obligation réglementaire en France. Or l'oxyde d'uranium appauvri, rappelons-le, est très faiblement radioactif et sans danger notable (non fissile, solide, et stable en toutes circonstances). Il est entreposé dans de simples ICPE de quelques hectares et il n'y a aucune raison sérieuse de sûreté ou de radioprotection justifiant l'engagement d'un projet coûteux de stockage ultime. Le 3 décembre 2020 (dans le cadre de l'actualisation précédente du PNGMDR), l'ASNR avait admis qu'un d'un retour en arrière serait très difficile compte-tenu des obligations imposées aux stockages.

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet - 69110 Ste Foy lès Lyon

N° SIREN 893384362 – mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

PNC- France estime essentiel de développer la technologie des réacteurs surgénérateurs, déjà clairement reconnue par de nombreux États nucléaires majeurs, tant pour des réacteurs de puissance que pour des réacteurs avancés modulaires (AMR). En France, des Commissions parlementaires, les Académies des sciences et des technologies et, bien sûr, le CPN le confirment. Il s'agit d'une question de souveraineté nationale, de gestion des risques d'approvisionnement, et d'une politique climatique à très long terme l'uranium ayant « un *potentiel de réduction massive des émissions de gaz à effet de serre à long-terme* ».

Il me paraît nécessaire, Monsieur le Président de la République, que soit rappelé au ministère et à la DGE, autorité décisionnelle en la matière, la nécessité de maintenir un accès efficace et rapide à ce stock d'uranium appauvri, et d'en informer toutes les parties prenantes aussi bien que l'ASNR. Il s'agit de défendre des objectifs fondamentaux : notre souveraineté, la préservation de ressources naturelles et la maîtrise climatique à long terme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Bernard Accoyer



Président de PNC-France